

en ligne en ligne

BIFAO 13 (1917), p. 153-168

Henri Gauthier

La nécropole de Thèbes et son personnel.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LA

NÉCROPOLE DE THÈBES ET SON PERSONNEL

PAR

M. HENRI GAUTHIER.



La question, certes, n'est pas neuve, et Champollion en avait déjà soupçonné l'existence et l'importance. Il avait traduit les deux mots par « lieu de justice », d'où il avait déduit, tout naturellement, le sens tribunal. Il avait donc cru que les personnages se rattachant à ce tribunal « appartenaient à la magistrature et correspondaient plus ou moins à nos juges (1) », et Lieblein avait supposé que le , qu'il lisait, du reste, faussement , qu'il lisait, du reste, faussement

(1) Cf. Maspero, Rapport sur une mission en Italie, dans le Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes, t. II (1880), p. 160; puis, en 1889, Catalogue du Musée égyptien de Marseille, p. 3 et 24.

20

Bulletin, t. XIII.

avait remplacé à partir de la XVIII^e dynastie le ** ** - ^ (1). Mais, simultanément, Henri Brugsch et Maspero ne tardèrent pas à reconnaître que tous ces personnages n'avaient rien à faire avec le corps judiciaire. Ils montrèrent chacun de leur côté que les mots 1 7 ne pouvaient désigner que la nécropole, et que, par suite, le corps des attachés à cette i a à l'occident de Thèbes ne pouvait avoir constitué qu'une sorte de confrérie religieuse, ou plus exactement funéraire, chargée de la construction, de la décoration, de la surveillance et de l'entretien des tombes de la nécropole thébaine, et, d'une façon générale, de tout ce qui avait trait au culte des morts dans cette nécropole (2). Maspero, remarquant en outre que presque tous les personnages attachés à cette confrérie ont rendu un culte spécial au roi Amenhotep Ier, a cru devoir préciser encore davantage la signification de l'expression topographique \tau et la limiter au «quartier mortuaire qui s'élevait autour du tombeau d'Aménophis Ier, aujourd'hui Gournah et Drah Abou'l Neggah, Deïr el-Bahari et les autres parties de la nécropole thébaine étant primitivement en dehors de cette appellation». La 1 = = était donc tout simplement une expression à peu près synonyme d'autres locutions composées servant à désigner la tombe ou l'ensemble des tombes, telles que 🗖 🛊 «la bonne maison», 🖵 🚉 « la maison d'éternité», La tit « la place des bonnes choses », La maison d'éternité», place d'éternité» (désignation plus spécialement réservée à la nécropole de Memphis), ♠ ◊ ◊ « l'horizon d'éternité», etc. (3). Mais cette expression n'apparaissait que sous la XVIIIº dynastie et disparaissait dès la XXº, sous le règne de Ramsès IV.

(1) J. LIEBLEIN, Die aegyptische Denkmäler in S' Petersburg, etc. (1873), p. 20, note 2. On trouve encore cette explication dans le 4° volume du Dictionnaire hiéroglyphique de Brugsch, paru en 1868 (cf. p. 1345: setem āś em (men) mā-t «Richter am Gericht», et setem āś «der Richter, welcher die Klagen der Leute anhört»).

(1879), p. 1276-1278, et Maspero, Rec. de trav., t. II (1880), p. 160-166, et t. III (1882), p. 107-111. Voir aussi, quelques années plus tard, H. Brugsch, Die Aegyptologie (1891), p. 311-312.

(3) Sur une stèle de Munich (Spiegelberg,

DYROFF et PÖRTNER, Aegypt. Grabst. und Denkst. aus süddeutschen Sammlungen, t. II, p. 38, et pl. XIX, n° 27), un employé de la demande aux dieux de Thèbes of the control o

Cette nouvelle interprétation fut acceptée sans difficulté par les égyptologues (1), et c'est, en effet, celle à laquelle il convient de s'arrêter. L'ancienne explication ne doit plus être considérée que comme un souvenir historique, et rares sont les savants qui continuent encore aujourd'hui à l'admettre (2).

* *

Voyons maintenant quelles étaient les diverses catégories de ressortissants à la de l'occident de Thèbes. La première liste qui me paraît en avoir été dressée est celle de H. Brugsch, à la page 1278 de son Dictionnaire géographique; elle comporte les six divisions que voici :

- 1. **1.** sotem-áa;
- 2. <u>d</u>, vice-gouverneur;
- 3. ____, chef des ouvriers;
- 4. , scribe des ouvriers d'Amon;

(1) Voir, en particulier, Erman, Aegyptisches

Glossar (1904), p. 16: _____, heilige Stätte, Friedhof; A. H. Gardiner, University of Toronto Studies, Theban Ostraca (1913), p. 16 k et 16 m: the Place of Truth, the Theban Necropolis. M. Gardiner paraît, toutefois, penser que les ouvriers en question étaient particulièrement occupés aux travaux des tombes royales, ce qui tendrait à situer la _____ dans une région de la nécropole autre que celle envisagée par Maspero.

(2) Il convient de citer, parmi ces retardataires, l'auteur du Guide to the Egyptian Galleries du British Museum (Sculpture), 1909. Cf. p. 104, n° 357, et p. 148, n° 530 : stèles de Houi, a judge (1997), p. 137, n° 485, stèle de Har-em-ouàa, a judge in Western Thebes; — p. 138, n° 489, stèle de Paran-nofir, a judge in the «place of Maāt»; — p. 139, n° 493, stèle d'Apni, a judge in the «seat of Maāt»; — etc.

20.

- 5. † e, artiste;
- 6. $\{ \} \cong$, scribe du tribunal $(?)^{(1)}$.

Gette liste est très incomplète, car Brugsch ignorait encore, lorsqu'il l'a dressée, la magnifique collection Drovetti conservée au Musée des Antiquités égyptiennes de Turin et qui devait être bientôt décrite par Maspero à la suite de la mission scientifique en Italie dont il fut chargé par le ministre de l'Instruction publique du Gouvernement français. Cette riche collection se compose, précisément, presque uniquement de monuments originaires de la colline de Deir-el-Médineh et ayant appartenu à des membres de la confrérie de la la a l'occident de Thèbes. Grâce à ces documents, qu'il fut le premier à signaler et à publier (2), Maspero a pu allonger un peu la liste des titres et fonctions relatifs à cette confrérie, et voici ceux qu'il a dégagés de l'ensemble de ces documents (3):

- 1. 2, avec les nombreuses variantes orthographiques que peuvent comporter ces deux mots;
 - 2. 1 11;
 - 3.
 - 4. 並 ~ (言;

 - 6. , commandants;
 - 7. **以**二言, var. : **以**言 et **以**言, portiers;
 - 8. 文 [(var. 文]) ou 文 二 (var. 文 二).

Cette liste, qui ajoute quelques titres à celle de Brugsch, est encore bien loin, nous le verrons, d'être complète. C'est elle, cependant, que M. Legrain a reproduite en 1907 lorsqu'il a voulu donner une idée sommaire de ce que

⁽¹⁾ Les transcriptions et traductions de ces titres que je reproduis ici sont celles mêmes qui ont été proposées par Brugsch.

⁽²⁾ La description de plusieurs de ces monuments dans les deux volumes du Catalogo illu-

strato dei monumenti egizii del regio museo di Torino de Orcurti est sans intérêt pour la question qui nous occupe.

⁽³⁾ Cf. Recueil de travaux, t. II (1880), p. 160.

pouvaient être l'administration et l'entretien de la 1 thébaine (1); il n'a fait qu'y ajouter quelques traductions nouvelles de certaines fonctions :

- 1. 2 et 2 7, prud'hommes;
- 2. , commandants;
- 3. V \(\overline{\overlin
- 4. \$\frac{1}{4}\$, scribes royaux;
- 5. \(\) chefs de graveurs;
- 6. = même signification;
- 7. 💆 二, domestiques.

* *

Parcourant, à mon tour, l'ensemble des documents conservés à Turin, puis un certain nombre de monuments appartenant à d'autres collections, lesquels étaient encore inédits lorsque Maspero publia son rapport sur sa mission d'Italie, je suis arrivé à recueillir un nombre beaucoup plus considérable de titres et fonctions relatifs à la . Voici la liste qu'il m'a été permis de dresser, présentée dans l'ordre alphabétique (2):

- 1. 15 (, compagnon des deux jambes (du roi?) (Berlin, n° 6910 = Roeder, Aegypt. Inschr. Berlin, t. II, p. 66)(3);
- 2. = \(\frac{1}{11}\) (ou = \(\frac{1}{11}\)), chef des ouvriers (cf. Maspero, Le Musée égyptien, t. I, p. 6 (chef des manœuvres), et Daressy, Ann. du Serv. des Antiq., t. I, p. 103) (4);
 - (1) Cf. Ann. du Serv. des Antiq., t. VIII, p. 256.
- (2) Tous ces titres sont suivis de la mention (ou (ou), que je ne crois pas nécessaire de reproduire ici; dans quelques rares cas où ces mots ne sont pas exprimés on peut les considérer comme sous-entendus.
- (3) Ce titre (3) (4) est probablement à rapprocher, comme signification, des trois titres suivants relevés par M. Legrain dans son Répertoire généalogique et onomastique du Musée du Caire, t. I, p. 284-285:

 - b) 划公室1号-16-16-16:

Voir aussi, au tombeau de Al, le titre (BOURIANT, Rec. de trav., t. XI, 1889, p. 157), et sur un monument de la XVIII^e dynastie (Legrain, Ann. du Serv. des Antiq., t. IV, p. 209).

Serv. des Antiq., t. IV, p. 209).

(3) Voir, au sujet des T., J. BAILLET, Les noms de l'esclave en égyptien (dans le Recueil de travaux, t. XXVIII, 1906, p. 113-117), n° 9.

- 3. = 1 et = 1, chef de la main-d'œuvre (?) (peut-être synonyme du précédent);
 - 4. 7 in the purificateur du roi;
- - 6. Sind, chef des ouvriers (synonyme du titre n° 2);
 - 7. (probablement synonyme des titres nos 2, 6, 15 et 16);
- 8. To, chef de la double trésorerie (Berlin, n° 6910 = Roeder, Aegypt. Inschr. Berlin, t. II, p. 71);
- 9. 4, ou mieux 1, chef de travaux (Daressy, Rec. de trav., t. XIV, p. 170);
- 10. 10. les deux yeux du roi (Berlin, n° 6910 = Roeder, Aegypt. Inschr. Berlin, t. II, p. 67);

 - 12. \ et \ \ \ artisan(?);
- 13. \(\frac{1}{2} \) \(\frac{1}{2} \), chef des artisans (?) (Berlin, n° 6909 = Roeder, op. cit., t. II, p. 76 et 77);
- 14. J., supérieur de la place (?) (Musée de Marseille = Maspero, Catal. du Musée égypt. de Marseille, p. 24, n° 38, et Rec. de trav., t. XIII, p. 122, n° 38);
 - 15. 1, préposé aux ouvriers (peut-être synonyme des nos 2, 6 et 7);
 - 16. 1 ; ; préposé aux ouvriers du roi (synonyme du précédent?);
- 17. \$\(\circ\) chef des artisans (probablement synonyme du n° 13): stèle n° 448 de la collection Amhurst = Lieblein, Dict. de noms hiérogl., n° 2263;
 - 18. et chef des serviteurs;
 - 19. [1], simple épithète laudative, ou peut-être chanteur (?);

- 20. <u>m</u>, récitant, liseur;
- 21. 12 = | gardien du maître de la terre et gardien du maître des deux terres (c'est-à-dire du roi); il s'agit probablement ici, sous deux orthographes différentes, d'une seule et même fonction.
- 23. 二月 23. $\equiv |\mathcal{J}|$ (signification 24. $\equiv |\mathcal{J}|$ $= |\mathcal{J}|$ ou $|\mathcal{J}|$ ou $|\mathcal{J}|$ incertaine).
- 25. 1 ou 1, scribe;
- 26. ∰ , scribe des ouvriers, scribe des travailleurs [le signe | serait employé ici pour le signe 1, dont la forme était presque la même : cf. Maspero, Une enquête judiciaire à Thèbes, p. 34, note 2];
 - 27. If, scribe réel, effectif;
 - 28. A scribe d'Amon;
 - 29. * scribe parfait d'Amon (ou scribe des ouvriers d'Amon?);
 - 30. 1, scribe royal;
 - 31. 1 , scribe royal du roi (expression pléonastique);
- 32. 🖈 ou 👱, écoutant, obéissant, c'est-à-dire servant, desservant, serviteur, domestique (cf. Maspero, Ann. du Serv. des Antiq., t. X, p. 144, ostracon ramesside);
- 33. 1. 1. 2. 2. 2. 3. etc., écoutant l'appel, obéissant aux appels (mêmes significations que le numéro précédent);
 - 34. Z = serviteur du roi;
- 35. A f a et A f, suivant, escorteur, accompagnateur (c'est-à-dire également serviteur, domestique) (cf. J. Baillet, Rec. de trav., t. XXVII, p. 34-38);
- 36. Na La La la ou na La la qui accompagne les serviteurs, ou suivant des desservants, comme a traduit M. J. Baillet (Rec. de trav., t. XXVII, p. 35);
 - 37. **4** ., policier (?);

- 38. (var. V) 1; ou 1; policier (?) des ou-
- 39. 🌭] ші, 🤽 📺, 🤽 📮, 🤽 🕴, 🍇 👇 т оп 🐒 🔭 т, porte-ciseau, c'est-à-dire sculpteur (Maspero (2) et Spiegelberg (3)) ou metal worker (Mond) (4);
 - 40. * sculpteur (?) du roi.

Il ne serait pas impossible que cette liste de quarante titres relatifs à la de l'occident de Thèbes fût encore incomplète et que l'examen des nombreux monuments de collections encore inédites nous en sît connaître d'autres. Ce sont, en tout cas, on le voit, des titres assez modestes, et il faudrait bien se garder, à mon avis, de penser que les individus qui les ont portés étaient des personnages considérables (5). Il est, du reste, probable que les diverses catégories entre lesquelles on peut répartir ces titres n'étaient pas toutes du même niveau social, et que la confrérie des gens de la 1 a de Thèbes constituait, comme les autres administrations pharaoniques, un cadre indépendant, à l'intérieur duquel régnait une hiérarchie rigoureuse. Maspero a essayé, à l'aide des monuments de Turin, de rétablir cette hiérarchie, et il a divisé tout le personnel de la confrérie en plusieurs classes de condition inégale (6). Les distinctions qu'il a établies doivent, au moins en gros, correspondre à la réalité des choses; mais il convient, cependant, de ne pas se montrer trop affirmatif en pareille matière et de ne pas vouloir faire dire aux monuments plus qu'ils ne disent; une grande partie des personnages en question ont porté des titres qui appartiennent à deux ou plusieurs des catégories distinguées par Maspero, et il ne nous est jamais possible de discerner si les diverses fonctions désignées par ces titres ont été exercées par le même individu simultanément ou successivement. Il y a plus encore, et Maspero l'a fort bien observé lui aussi : les mêmes personnages portent tantôt des titres se rattachant à la

⁽¹⁾ M. J. Baillet (Rec. de trav., t. XXVIII, 1906, p. 115) considère ce titre comme synonyme des titres | et | chef des ouvriers.

(2) Cf. Recueil de travaux, t. XIII, p. 123,

n° 39 (Musée de Marseille).

⁽³⁾ Cf. Spiegelberg, Dyroff, Pörtner, Aegypt. Grabst. und Denkst. aus süddeutschen Sammlun-

gen, t. II (München), p. 37, et pl. XIX, n° 27. (4) Ann. du Serv. des Antiq., t. V, p. 103.

⁽⁵⁾ Il ne serait, du reste, pas plus équitable de les considérer, ainsi que l'a fait M. J. Baillet (sous réserves, il est vrai), comme des esclaves.

⁽⁶⁾ Cf. Recueil de travaux, t. III, p. 107-111.

tantôt les mêmes titres vagues et non accompagnés de désignation spéciale, tantôt enfin les mêmes titres se rapportant au culte d'Amenhotep Ier. Il est même possible que toutes les fois que l'un ou l'autre de ces titres est suivi des mots (ou (ou controlle)) il ne s'agisse pas du pharaon sous lequel le personnage a exercé la fonction en question, mais uniquement et toujours du roi-dieu Amenhotep Ier, dont le culte funéraire fut, à l'origine, la seule raison d'être de la confrérie de la (ou confrérie d

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, que rien ne nous permet encore, en l'état actuel de nos connaissances, de vérifier, voici quelles seraient, à mon avis, les diverses classes ou catégories entre lesquelles pourraient être répartis les titres et fonctions se rattachant à la

- 1° Catégorie des ouvriers, manœuvres, terrassiers, maçons, etc., chargés de la construction, de l'entretien et des réparations des tombeaux et de leurs dépendances. Cette catégorie comprendrait, à la base, les (n° 11), et, au-dessus de ces simples ouvriers, leurs réis ou chefs, chargés de leur distribuer la besogne et de les surveiller dans l'exécution de leur tâche, les (n° 15) et les (n° 2), les (n° 16). Je ne vois pas quelle distinction il convient d'établir entre les quatre titres (n° 16). Je ne vois pas quelle distinction il convient d'établir entre les quatre titres (n° 3), dont la signification est incertaine, et que Schiaparelli a traduit capo dei manovali (1).
- 2° Catégorie des artisans de toute nature, menuisiers, sculpteurs, peintres, graveurs, etc., d'un niveau déjà supérieur aux simples ouvriers de la première catégorie. Je rangerais ici les \(\frac{11}{111} \) (n° 9), les \(\frac{1}{2} \) (n° 12) et leurs chefs \(\frac{1}{2} \) (n° 13), enfin les \(\frac{1}{2} \) (n° 39 et 40).
 - 3º Catégorie des administrateurs, économes ou intendants des domaines

 $^{(1)}$ Cf. Museo archeologico di Firenze, vol. I, nº 1623, p. 359. Bulletin, t. XIII.

21

funéraires, scribes divers occupés à la rentrée des revenus, à l'exacte répartition des offrandes, au payement et à la subsistance du personnel (Maspero): ce seraient les agents portant les titres nos 8 () et nos 25 à 31.

4° Catégorie des serviteurs et domestiques de toute espèce, nécessaires à l'entretien matériel de la personne des morts et attachés à leur culte, c'est-à-dire l'ensemble de la domesticité vivant dans le voisinage et pour le service du mort. Ce seraient les [(n° 32), les [(n° 33)] + (n° 33)], les [(n° 36)].

5° Catégorie des agents préposés à la garde et à la police des tombes et de leurs dépendances. A cette catégorie appartiendraient les 🚅 🖰 (n° 37) ou 🚅 🖰 (n° 38) et les 🛂 🖀 (n° 21).

6° Catégorie des prêtres, officiants et personnages sacerdotaux de toute espèce, chargés d'assurer aux jours fixés la célébration des rites funéraires et des fêtes religieuses. Ce seraient les (1 (n° 4), peut-être les (1 (n° 19), les (n° 20) et les // et (1) et (1) avec leurs variétés encore mal définies (n° 23 et 24).

7° Il resterait enfin une dernière catégorie, dans laquelle on pourrait faire entrer tous les titres qui n'ont pu trouver place dans l'une des six autres : les $\{ (n^0 \ 1), les \}$ $(n^0 \ 10), les \}$ $(n^0 \ 10), les \}$ (si ce mot ne doit pas être traduit par chanteur, mais par loué, digne de louanges), et les $(n^0 \ 10)$, si c'est bien ainsi qu'on doit lire le titre du personnage de la stèle $(n^0 \ 38)$ du Musée de Marseille (il se pourrait, d'ailleurs, que cette lecture fût à corriger en $(n^0 \ 10)$).

* *

Parmi tous ces agents, les plus fréquemment cités sur les monuments sont les [(n° 32, 33 et 34 de la liste ci-dessus). Maspero a montré que c'étaient eux surtout qui nous étaient représentés sur les bas-reliefs ou les peintures des tombeaux où ils ont exercé leur fonction, et qu'ils y apparaissaient vêtus d'un costume spécial et coiffés aussi d'une coiffure qui leur est particulière (1). Nous possédons, en outre, quelques documents où nous les voyons dans

(1) Cf. Recueil de travaux, t. III, p. 111-113.

l'exercice de leur fonction, tel par exemple cet ostracon hiératique conservé au Musée de l'Université de Toronto (Canada), contenant une lettre adressée par un $\[\] \] \[\] \[\] \[\] \] \[\] \[\]$

Je voudrais donc dire maintenant quelques mots de ces [1], qui paraissent avoir exercé dans la confrérie de la [1] Thébaine un rôle de premier plan. L'expression signifie, ainsi que l'ont montré Brugsch (3) et Maspero, celui qui écoute l'appel, celui qui obéit à l'appel, c'est-à-dire le domestique, le serviteur, ou, suivant une interprétation plus relevée, le chambellan (4). Le sens vague de cette appellation explique qu'il y ait eu diverses sortes de [1], les uns attachés au service de simples particuliers ou de hauts fonctionnaires d'ordres divers, les autres attachés au service du roi de son vivant, les autres servant un dieu, les autres enfin servant un roi défunt et divinisé. Les [1] [1] [1] [2], serviteurs de la nécropole à l'occident de Thèbes, n'étaient donc qu'une variété déterminée de ces serviteurs, variété la plus nombreuse peut-être, il est vrai.

(1) Cf. University of Toronto Series, Theban Ostraca (1913), p. 16f, lettre n° 1, transcription, traduction et commentaire de A. H. Gardiner.

— Les ouvriers de la nécropole correspondaient aussi directement avec le vizir-gouverneur de Thèbes, ainsi que le montre un autre ostracon hiératique de la même collection (cf. op. cit., Appendix, p. 16 k-l-m, lettre n° 3 adressée par un certain Anhour-khâou au même vizir Khâï

pour lui demander de lui envoyer ce dont il a besoin pour son travail de décoration des tombes).

- (2) Ann. du Serv. des Antiq., t. IX, p. 57.
- (3) Cf. Dictionn. hiérogl., p. 1345.
- (d) Le mot , pluriel , si-gnifiait déjà sous le Moyen Empire serviteur (cf. Spiegelberg, Rec. de trav., t. XXVIII, 1906, p. 170); mais l'expression composée , n'apparaît que sous la XVIII dynastie.

21.

nature et en références bibliographiques. Il va sans dire que j'ai largement puisé à cette source. Bien que j'aie réussi à ajouter encore un peu de nouveau au précieux travail de M. J. Baillet, je ne saurais affirmer, toutefois, que la liste présentée ici soit absolument complète et définitive :

- 1. 2 tet variantes orthographiques, en démotique (cf. Ввисьсн, A. Z., XXVI, 1888, p. 39) et (сf. Въисьсн, A. Z., XXVI, 1888, p. 39) et (сf. graphiques, en démotique (сf. graphiques, en démotique) (сf. graphiques, en démotiques) (сf. graphiques, en démotique) (сf. graphiques, en démotiques) (сf. graphiques) (сf. gr
- 2. ____, serviteur au couteau, c'est-à-dire celui qui avait la charge, dans un temple ou une nécropole, de tuer et de découper le bétail destiné aux offrandes religieuses et aux repas funéraires (cf. Brugsch, op. cit., d'après de nombreux contrats de vente démotiques);
- 3. A Topographical Catalogue of the Private Tombs at Thebes, tombeau n° 176: servant clean of hands);
- 4. A Serviteur de la place pure (stèle du Peel Park Museum à Manchester: Miss Amelia Edwards, Rec. de trav., t. X, 1888, p. 123, «the attendant in the Pure Place»);
- 5. January 1988, premier serviteur pesant l'argent et l'or dans la maison d'Amon (cf. Gardiner et Weigall, op. cit., tombeau n° 18, à Drah Abou'l Neggah, et Gauthier, Bull. de l'Inst. français d'archéol. orient. du Caire, t. VI, p. 167);
- 7. 7 *, serviteur de l'adoratrice du dieu (Amnéritis), et non domestique de l'étoile du dieu, comme a traduit M. Legrain (cf. Ann. du Serv. des Antiq., t. X, p. 110-112)(2).
- (1) On trouve déjà cette traduction attendant employée par Goodwin en 1874, dans sa traduction du papyrus Harris n° 500 (conte du Prince Prédestiné): cf. Transactions of the Society of Biblical Archwology, vol. III, p. 352, et
- Records of the Past, vol. II, Egyptian Texts, p. 155-156.
- (2) On connaît aussi une fonction féminine désignée par les mots \\ \bigcap \bigcap \bigcap \bigcap \cdot \c

- 8. A price du scribe royal (Legrain, Répertoire, n° 305); cf. aussi Daressy, Rec. de trav., t. XV, 1893, p. 45 (stèle de Tell el-Amarna);
- 9. 2 5, serviteur de la maison blanche (ou trésorerie): stèle n° 34052 du Musée du Caire (cf. Lacau, Catal. génér., Stèles du Nouvel Empire);
- 10. 297 du Musée de Berlin: Roeder, Aegypt. Inschr. Berlin, t. II, p. 7);
- 11. A short first formula in the serviteur d'Amenhotep Ier (cf. J. Baillet, Rec. de trav., t. XXIX, 1907, p. 10);
- 12. A., serviteur du roi (Legrain, Répertoire, n° 311; cf. aussi J. Baillet, op. cit., p. 10): ce titre peut s'appliquer aussi bien à un roi vivant qu'à un des rois défunts objets d'un culte funéraire dans la nécropole de Thèbes;
- 14. 1. Sérapéum au Louvre: Devéria, Catal. Louvre, p. 118, et Spiegelberg, Rec. de trav., t. XXIII, 1901, p. 198);
 - 15. A h = h, serviteur de Montou (Legrain, Répertoire, nº 38);
- 16. A struiteur de Maut (groupe n° 2302 du Musée de Berlin: Roeder, Aegypt. Inschr. Berlin, t. II, p. 44);

du dieu. Nous avons vu plus haut qu'il existait, d'autre part, à l'époque ramesside, une fonction dressée ci-dessus).

18. 🔟 🗂 🦟 🔀 , serviteur du double horizon (époque de Thoutmôsis III: WEIGALL, Ann. du Serv. des Antiq., t. VII, 1906, p. 128).

divers papyrus du Lou-19. Zana A. serviteur des ibis (sacrés)
20. Zana A. serviteur des faucons (sacrés)

vre (cf. J. Baillet, op. cit., p. 10), où sont aussi mentionnés des sotmou-ôchou des cynocéphales et des ser-

21. . , serviteur de la grande place (stèle de Strasbourg publiée par Spiegelberg et Pörtner, Aegypt. Grabst. und Denkst. aus südd. Samml., t. I, p. 15, et pl. XIV, nº 26). J'avais d'abord cru à une mauvaise lecture des éditeurs, où † aurait été donné pour . Mais le titre ___ _ chief in the Great Place , porté par le propriétaire du tombeau n° 8 (Deir el-Médineh) du Topographical Catalogue de MM. Gardiner et Weigall, montre qu'il existait bien réellement à Thèbes, sous le Nouvel Empire, une 1 , distincte de la 1 . Il se pourrait, du reste, fort bien que ces deux expressions fussent synonymes, la grande place par excellence étant pour un Égyptien d'alors l'endroit où il vivait, après la courte vie terrestre, l'éternelle vie des dieux immortels.

Quant aux 🗸 🖍 🛣 🫣 🔭 🗶 🐧 🗯 que M. Spiegelberg a rencontrés sur un papyrus hiératique de Leyde, col. III, l. 17 (cf. Rec. de trav., t. XVII, 1895, p. 147), je ne sais trop ce qu'ils étaient au juste (1).

Le 🚅 🚍 (sic) 🚅 📆, que M. Moret a cru voir sur une stèle du Musée Calvet à Avignon (cf. Rec. de trav., t. XXXV, p. 53, et pl. VII, nº 2), n'existe pas. Le titre ne saurait, en effet, venir après le nom du personnage; il convient de lire, je pense, sans titre, suivi de l'épithète fréquente juste de voix devant le dieu grand.

Tous ces exemples peuvent être ajoutés à ceux que Maspero avait déjà réunis

(1) Le même papyrus mentionne encore, à plusieurs reprises (col. IV, lig. 13, 30, et col. V, lig. 15) des qui appartenaient certainement au même service, et que M. Spiegelberg désigne du terme vague de Dienstleute.

en 1880 (1) pour montrer que les sotmou ôchou étaient attachés à un grand nombre de services ou d'administrations, à de hauts fonctionnaires de tout ordre, à des rois vivants ou morts, même à des divinités. Je rappellerai donc, en terminant, les titres recueillis par Maspero et je renverrai le lecteur à son travail pour les références bibliographiques:

- 1° 2 ; serviteur de l'administration (?) (2) de la cuisson au bois (?) de la pâtisserie (3) du palais;
 - 2° 🚄 🛣 💳 🔭 (4), serviteur du préposé aux chevaux (des haras, J. Baillet);
- 3° Zz C ; serviteur de la double trésorerie du roi (du trésor, J. Baillet);
 - 4º sie, serviteur de la maison des céréales (des greniers, J. Baillet);
 - 5° \$\delta = \delta \d
 - 6° ∠ ∴ ↑ ∫ ∫ ∫ , serviteur du garde-manger (?) de Ptah (J. BAILLET);
 - 7° 🚅 🎞 📆 🦜, serviteur de la trésorerie de Ptah;
 - 8° Z , serviteur de Thoutmôsis III;
- - 10° , serviteur d'Amon;
 - 11° ZZJ, serviteur d'Osiris;
- - (1) Cf. Rec. de trav., t. II, p. 162-163.
- (2) M. J. Baillet (Rec. de trav., t. XXIX, p. 10) traduit : bureau.
 - (3) Ou de la confiserie (Maspero et J. Baillet).
 - (4) Je me demande si le titre lu 💆 🚎 🕽
- statue d'Abydos au Musée de Boulaq (cf. Rec. de trav., t. XI, p. 92, \$ XLI) ne serait pas plutôt

* *

Je voudrais enfin faire observer que je ne suis pas du tout convaincu que le titre 🗸 🚞 ait été, ainsi que l'ont pensé Maspero (1) et, d'après lui, M. J. Baillet (2), porté par une femme. L'unique exemple cité par ces deux savants à l'appui de leur opinion n'est pas probant. Il s'agit de la stèle n° 166 du British Museum, provenant de l'ancienne collection Salt et dont Lieblein (3) a publié les titres et les noms propres. Parmi les personnages de cette stèle, on voit, au nº 11 de Lieblein et tout à la fin de la liste, 1 🚾 🗸 🚍 🕻 🔀 🕻 — [] Cette (?) Bok-àa aurait donc été une sœur du propriétaire de la stèle, le 🏳 🏲 🖍 🛴 📜 📜 🖈. Mais le titre — 🔰 🚍 n'a rien de féminin et la fonction qu'il sert à désigner n'a jamais été, à ma connaissance du moins, porté par une femme. D'autre part, la même collection Salt a fourni au British Museum une autre stèle (n° 164), appartenant précisément à un nommé 🛬 🚞, qui était aussi — 🎼 👛 et fils du même 🗖 🔭 🎽 que la stèle n° 166 nous fait connaître comme père de - 1 1 1 1 ne saurait donc être douteux : 1° que nous avons affaire sur ces deux stèles à un seul et même Bok-âa; 2° que ce personnage est un homme. La lecture de Lieblein sur la stèle nº 166 est, par suite, à corriger en 🛴 🚄 🚡 🛀 . Il n'y a rien de surprenant à ce que Bok-âa ait été à la fois 🗸 🚞 et 🖳 🐧 🖰 , puisque nous connaissons, par ailleurs, à la même époque de la XIXe dynastie, un 🛂 🛣 ➡ 🔭 (5) et, peut-être, un 🗸 🚶 🚉 📗 Ҭ (6).

H. GAUTHIER.

Le Caire, juin 1917.

⁽¹⁾ Recueil de travaux, t. II, p. 161.

⁽²⁾ Recueil de travaux, t. XXIX, p. 9.

⁽³⁾ Dictionn. de noms hiérogl., nº 888.

⁽⁴⁾ Voir, pour les deux stèles n° 164 et 166 du British Museum, A Guide to the Egyptian

Galleries (Sculpture), 1909, p. 168 et 169, n° 510 et 612.

⁽⁵⁾ Cf. plus haut, p. 167, n° 2, et MASPERO, Rec. de trav., t. II, p. 162.

⁽⁶⁾ Voir plus haut, p. 167, note 4.